

## SEMAINE A LA NEIGE AU CENTRE ATSCAF DE VAL D'ISERE

**DU 7 MARS au 14 MARS 2026**

**OU**

**DU 31 JANVIER au 07 FEVRIER 2026**

L'ATSCAF DROME-ARDECHE vous propose une semaine dans la résidence ATSCAF " Le Perce Neige " à Val d'Isère. Vous êtes un fondu des sports de glisse, vous aimez les balades dans la neige, vous aimez discuter autour d'un bon repas, vous aimez vous reposer et profiter du grand air !!!! Cette semaine est faite pour vous : une semaine à la montagne, au sein d'une résidence idéalement située ; bonne ambiance et convivialité garanties.

**Responsable du groupe : Françoise MARCHAND 06 82 71 37 14**

**Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée ( minimum 25 personnes maximum 45 personnes).**

**DEUX CONDITIONS:**

Être à jour de sa cotisation ATSCAF 2025/2026 ( vous pouvez joindre votre chèque d'adhésion avec l'acompte de ski .Merci de faire deux chèques à l'ordre de ATSCAF DROME-ARDECHE).

Tarifs 2025/2026 :

- Tarif financier 20 € conjoint 10 € enfant 8 € (Ministère des Finances)
  - Tarif intermédiaire 25 € conjoint 12,50 € enfant 8 € (fonctionnaire autre ministère)
  - Tarif extérieur 39 € conjoint 20 € enfant 13 € (secteur privé)
- **Être disponible obligatoirement pour ces deux dates.** Confirmation de la date du séjour vers le 15 septembre 2025.

**NOUVELLES OBLIGATIONS IMPOSEES PAR LA FEDERATION POUR LES SEJOURS EN GROUPE 2026 :**

- Assurance obligatoire (ASSUR-TRAVEL 3,5% du montant du séjour)
- Accepter la Charte de bonne conduite ( ci-joint en annexe)

**TARIFS Séjour en pension complète par personne avec assurance obligatoire, sans forfait, taxe de séjour en plus 6,16 € (chèque à part)**

- Chambre individuelle : 07/14 mars Financier 602,68 € non financier 688,37 €  
31 janvier au 7 février Financier 602,68 € non financier 688,37 €
- Chambre deux personnes : 07/14 mars Financier 515,11 € non financier 588,70 €  
31 janvier au 7 février Financier 515,11 € non financier 588,70 €
- Chambre 3 personnes : 07/14 mars Financier 470,40 € non financier 538,40 €  
31 janvier au 7 février Financier 470,40€ non financier 538,40 €

Les chambres doivent être complètes. Si vous êtes deux dans une chambre de trois à la finalisation des inscriptions, vous paierez le tarif chambre de deux personnes.

TRANSPORT : le transport s'effectuera en voiture particulière .

**Nouveauté cette année : PAIEMENT OBLIGATOIRE PAR CHEQUE A L'ORDRE ATSCAF DROME-ARDECHE POUR L'ACOMPTE ET POUR LE SOLDE.**

## BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER

**IMPERATIVEMENT POUR LE : 22 AOUT 2025**

Accompagné d'un chèque de 200 € par personne à titre d'arrhes à l'ordre de l'ATSCAF Drôme-Ardèche (Chèques vacances acceptés) aux permanences ou par courrier à :

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**Michèle FOUSSAT ATSCAF**  
**BP 1002 20 avenue du Pt Herriot 26015 VALENCE CEDEX**

**Permanences ATSCAF : bureau de valence lundi 12h45-16h jeudi et vendredi 9h à 12h -Privas permanence itinérante mardi de 9h30 à 11 h30 Vanel et route des mines prendre RDV SVP.**

**Le bureau sera fermé du 10 juillet au 25 juillet et du 11 août au 27 août**

**A LIRE IMPERATIVEMENT**

**Extrait règlement ATSCAF FEDERALE**  
**SEJOUR GROUPE RESIDENCE ATSCAF**

### **. Conditions et frais d'annulation :**

- Annulation d'un ou plusieurs séjournants avec abandon d'une ou plusieurs chambres entre 90 et 30 jours avant la date de début du séjour :

**Retenue de la totalité des acomptes versés pour la/les chambres annulées.**

- Annulation de la totalité du groupe entre 90 et 30 jours avant la date de début du séjour :

**Retenue de la totalité des acomptes versés pour le séjour du groupe**

- Annulation d'un ou plusieurs séjournants avec abandon d'une ou plusieurs chambres de 0 à 30 jours avant la date de début du séjour :

**Le groupe reste redevable de l'intégralité du prix du ou des chambres annulées.**

-Annulation de la totalité du groupe de 0 à 30 jours avant la date de début du séjour :

**Le groupe reste redevable de l'intégralité du prix du séjour du groupe.**

- Obligation de souscrire à l'assurance annulation/interruption de séjour pour tous les membres du groupe.

Voir condition d'octroi des garanties dans les conditions générales de vente en pièce jointe.

**Toute annulation de séjour doit être déclarée auprès de l'ATSCAF FEDERALE et de l'assureur dans un délai de cinq jours.**

**Une attestation du responsable du groupe certifiant l'annulation de séjour du participant devra être transmise à l'ATSCAF FEDERALE. Ce dernier devra régulariser la situation financière des personnes concernées auprès de l'ATSCAF FEDERALE.**

**BULLETIN D'INSCRIPTION SEMAINE A LA NEIGE**  
**CENTRE DE VACANCES ATSCAF VAL D'ISERE**

**NOM :**

**PRENOM :**

**NOM :**

**PRENOM :**

**Téléphone obligatoire :**

**Adresse mail obligatoire :**

Ci-joint un chèque d'acompte de 200 € X ..... = .....€

Ci-joint un chèque pour la taxe de séjour de 6,16 € X ..... = .....€

Ci-joint un chèque pour l'adhésion ATSCAF DROME-ARDECHE 2025/2026 = .....€

- Je m'engage à être disponible pour les deux dates,
- Je m'engage à payer l'acompte et le solde par chèque à l'ordre de ATSCAF DROME-ARDECHE même en cas d'annulation moins de 30 jours avant le séjour et faire un dossier auprès de l'assurance ASSUR TRAVEL pour un éventuel remboursement selon les conditions générales de vente,
- Je m'engage à payer le solde au 15 décembre 2025 maximum si semaine du 31 janvier au 7 février et à payer le solde le 15 janvier 2026 si semaine du 7 au 14 mars 2026,
- Je m'engage à lire la charte de bonne conduite en pièce jointe et à l'appliquer.

**Merci de dater et signer ce document (une signature par personne)**

**A RENVoyer A DGFIP ATSCAF DROME-ARDECHE BP 1002  
20 AVENUE DU PT HERRIOT 26015 VALENCE CEDEX**